



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 06 11

OBJET :

**Route de la Roseyre : délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux par
la Communauté de communes du pays des Paillons à la Mairie de Contes**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaients présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaients représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons précisant qu'elle s'est dotée de la compétence optionnelle « *Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire* », sur le fondement de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons précisant qu'elle s'est dotée de la compétence optionnelle « *Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique* », sur le fondement de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la Communauté de communes entretient trois voiries d'intérêt communautaire dont la route de la Roseyre à Contes qui dessert la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Roseyre,

Considérant que la Communauté de communes assume les obligations du propriétaire liées à cet ouvrage mis à disposition, en réalisant notamment les investissements nécessaires et en disposant de la qualité de maître d'ouvrage.

Considérant que la Communauté de communes a un projet de réfection de voirie et de réhabilitation de réseaux sur la route de la Roseyre.

Considérant qu'un maître d'ouvrage peut confier tout ou partie de ses fonctions à un tiers par la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage (également appelé délégation de maîtrise d'ouvrage).

Considérant la délibération n° 25 06 13 du 17 juin 2025 par laquelle la Communauté de communes du Pays des Paillons a approuvé la délégation à la Mairie de Contes de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur la route de la Roseyre,

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver cette délégation de maîtrise d'ouvrage et de l'autoriser à signer le contrat de mandat l'actant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il donne lecture du contrat de mandat.

**Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré,**

Approuve le contrat de mandat pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes à la Mairie de Contes pour la réalisation de travaux sur la route de la Roseyre.

Le contrat de mandat est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire à signer le contrat de mandat actant cette délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250619-20250611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 23/06/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE